

*Proposition présentée par les députés :*

*Mmes et MM. Roger Golay, André Python, Antoine Droin, Emilie Flamand, Hugo Zbinden, Anne-Marie von Arx-Vernon, Lydia Schneider Hausser et François Gillet*

*Date de dépôt : 1<sup>er</sup> décembre 2010*

## **Proposition de résolution**

### **pour le rétablissement des fréquences de la ligne 17 au Grand-Lancy et pour une réintégration rapide des Proxibus dans l'offre des TPG**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les investissements considérables consentis par le canton de Genève et la commune de Lancy pour la création d'un site propre réservé aux trams reliant la gare du CEVA – Pont-Rouge et le quartier des Palettes ;
- la décision des Transports Publics Genevois de supprimer la ligne du tram 17 entre le quartier des Palettes et Pont-Rouge, sans aucune compensation en matière de mobilité publique ;
- l'opposition formelle et inconditionnelle des autorités communales de Lancy (tous partis politiques confondus) à l'encontre de la décision des TPG ;
- le fort mécontentement des usagers des transports publics suite à la suppression de cette prestation ;
- la forte densité d'habitants sur le trajet Palettes / Pont-Rouge exigeant une cadence élevée en matière de transports publics ;
- la suppression des zones Sud et Est du Proxibus et le renoncement à l'ouverture d'une nouvelle zone sur la rive droite dans le contrat de prestations des TPG 2011-2014 ;

- la demande de plusieurs communes de maintenir les Proxibus ;
- l'ouverture manifestée par plusieurs d'entre elles quant à un éventuel cofinancement de ces prestations ;
- l'intérêt de maintenir la fonction de transversalité jouée par les Proxibus dans le réseau des TPG ;

invite le Conseil d'Etat

- à réinstaurer, sans délai, la desserte de la ligne 17 par l'usage du tramway ou au moyen de navettes entre les stations Palettes et Pont-Rouge à Lancy ;
- à intégrer cette offre dans le contrat de prestations des TPG 2011 – 2014 ;
- à prévoir, avec les TPG dans les meilleurs délais, la réouverture des zones de Proxibus supprimées (Sud et Est) ainsi que l'ouverture de la nouvelle zone envisagée (Rive droite) ;
- à étudier toute possibilité de cofinancement des Proxibus avec les communes concernées.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Depuis la décision unilatérale des TPG, en décembre 2008, de supprimer la desserte de la ligne 17, reliant le quartier des Palettes au Pont-Rouge (gare du CEVA), les réactions ont été nombreuses et le mécontentement ne s'est pas apaisé !

En effet, malgré les interventions des autorités de la commune de Lancy, la marche de protestation des habitants ou/et des usagers des transports publics à Lancy, la pétition déposée au Grand Conseil et le renvoi de celle-ci au Conseil d'Etat par la Commission des transports, nous ne pouvons que constater le manque d'intérêt de la direction des TPG à l'égard de ces citoyens mécontents et des recommandations émanant de différentes autorités politiques.

Lancy, troisième ville du canton en nombre d'habitants, mérite d'avoir un réseau de transports publics performant. D'autant plus que cette commune a consenti des sacrifices importants, tant sur le plan financier que sur son

réseau automobile, pour la réalisation du tronçon en question. Par exemple, des places de parking ont été supprimées le long des commerces et des habitations pour laisser la place aux rails de tram. De plus, l'espace à disposition du trafic automobile a été sérieusement réduit. Il est dès lors inacceptable que l'infrastructure des transports publics soit sous-utilisée et que la ligne de tram 17 soit interrompue avant la fin de son parcours.

Raison pour laquelle, nous demandons que la prestation supprimée soit réintroduite sans délai, dans le cadre du nouveau contrat de prestations des TPG pour 2011-2014.

Partant du constat que les lignes de Proxibus sont largement déficitaires et face à la nécessité d'opérer des choix dans les prestations, le Conseil d'Etat et les TPG, dans le cadre du contrat de prestations 2011-2014, ont décidé de supprimer les zones Sud et Est du réseau Proxibus et de renoncer à introduire une nouvelle zone sur la rive droite; ne conservant que la zone du Mandement. Les autorités ont pourtant démontré l'attachement des communes concernées à cette prestation de proximité; notamment pour assurer des liaisons entre certains villages ou hameaux excentrés et les autres lignes TPG.

Il apparaît assez clairement qu'il n'y a pas véritablement de raison de supprimer cette prestation pour certaines zones et de la conserver pour d'autres. Ce d'autant plus que ces lignes de Proxibus combleraient un manque du réseau TPG sur le plan des connexions transversales.

Reste la question du financement. A ce sujet, plusieurs magistrats communaux auditionnés n'ont pas fermé la porte à une contribution financière des communes. Il serait donc possible d'envisager un cofinancement Etat-TPG-communes pour l'ensemble du réseau Proxibus.

Une discussion rapide avec les communes à ce sujet paraît d'autant plus pertinente que celles-ci, grâce à leur connaissance des spécificités locales, ont souvent des propositions d'itinéraires judicieuses, permettant d'opter pour des prestations mieux ciblées.

Considérant ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à soutenir cette résolution intergroupe et à la renvoyer au Conseil d'Etat.